

## PETIT-CAUX

## SAINT-QUENTIN-AU-BOSC



Les Atlas de Biodiversité Communale (ABC) sont portés par la Communauté de communes Falaises du Talou avec les communes, les écoles et des associations naturalistes (Groupe Mammalogique Normand, Groupe Ornithologique Normand et le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie). Cette démarche a pour but de mieux connaître et de mettre en valeur la biodiversité des communes à travers des animations et la collecte de données, avec des objectifs de préservation des espèces et des paysages.

## Présentation de la démarche ABC

La Communauté de communes a été retenue en fin d'année 2020 comme territoire pilote pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité sur l'ensemble des 24 communes du territoire. Cette démarche sur 3 ans a pour but de faire connaître et de mettre en valeur la biodiversité au sein des communes, au moyen d'animations et de collectes de données faunistiques et floristiques.

La démarche 2021 concerne Saint-Ouen-sous-Bailly, Bailly-en-Rivière, Envermeu, Douvrend, Les Ifs et 7 communes déléguées de Petit Caux : Gouchaupré, Greny, Intraville, Penly, Saint-Martin-en-Campagne, Saint-Quentin-au-Bosc et Tourville-la-Chapelle. Elle se déroule de mars à septembre et comprend deux volets :

### ❖ Le volet scientifique

Au sein du territoire, nous pouvons retrouver des coteaux calcaires, peu connus en termes de biodiversité, par les élus comme par les habitants. Il s'agit de milieux particuliers caractérisés par un relief plus ou moins important et un sol composé principalement de craie. Les propriétés d'infiltration de la craie font que le sol est en général assez pauvre et sec. Si à cela est associée une exposition Sud, il y a création de conditions écologiques particulières permettant l'installation et le développement d'espèces végétales et animales, adaptées à la chaleur et à la sécheresse, pouvant être rares et menacées. Actuellement, ces milieux souffrent de l'intensification des pratiques agricoles, de la mise en culture, de l'enfrichement ou encore de l'urbanisation.

L'objectif est donc d'inventorier les espèces de ces coteaux en réalisant l'occupation du sol sur la zone d'étude globale, de prioriser ces milieux et de proposer des mesures de gestion en faveur de la biodiversité. Deux taxons ont été choisis pour ces inventaires, les papillons de jour et la flore.

D'autres inventaires ont également été réalisés pour la connaissance du territoire : inventaire des rapaces nocturnes, des oiseaux nicheurs des falaises au niveau du littoral (Penly et Saint-Martin-en-Campagne), des oiseaux de l'Eaulne (Envermeu et Douvrend) et des oiseaux des plans d'eau et des mares. De plus, des pièges photographiques ont été posés à des endroits propices pour compléter les données naturalistes.

### ❖ Le volet participatif

L'objectif de ce volet est de sensibiliser les habitants à la biodiversité à travers diverses animations telles que des randonnées « découverte », des chasses aux papillons, une action liée aux macrodéchets du littoral et une lecture du paysage. Des animations scolaires ont été réalisées dans 5 écoles du secteur (Saint-Martin-en-Campagne, Penly, Tourville-la-Chapelle, Envermeu et Douvrend) sur le thème des papillons, des oiseaux ou de la flore. Par ailleurs, un inventaire participatif a été mis en place. Les habitants de la Communauté de communes participent en envoyant une photographie de l'espèce, le lieu et la date pour enrichir l'Atlas.

## Statuts de protection et de classement

### ⇒ Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de préservation de la biodiversité. Les sites Natura 2000 ont pour objectif de prendre en compte les enjeux de la biodiversité dans les activités humaines. Le classement de ces sites est fait pour protéger les habitats et les espèces représentatives. En Europe, le réseau représente 27 522 sites, avec en France 1 766 sites classés en Natura 2000.

A ce jour, la commune déléguée de Saint-Quentin-au-Bosc (Petit-Caux) ne compte aucune zone Natura 2000.

### ⇒ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF identifient les zones intéressantes sur le plan écologique, participant au maintien de grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares. On distingue deux types de ZNIEFF :

Les ZNIEFF de type I, sites de petite taille, avec des enjeux de préservation et de valorisation des milieux naturels.

Les ZNIEFF de type II, sites de taille plus importante, désignent des ensembles naturels dont les équilibres doivent être préservés.

Une ZNIEFF de type 2 est présente sur le territoire de la commune déléguée au niveau du chemin vert :

- ❖ « la Haute Forêt d'Eu, les vallées de l'Yères et de la Bresles ».

De plus, les inventaires ont permis d'observer des espèces d'intérêt patrimonial et des réservoirs de biodiversité importants à préserver.

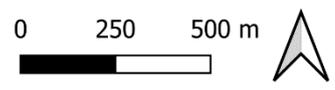
## Cartographie de la ZNIEFF de type 2



### Légende

 ZNIEFF de type 2

 Contour de la commune déléguée de Saint-Quentin-au-Bosc



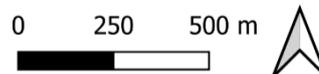
## Occupation du sol



### Occupation du sol

#### Saint-Quentin-au-Bosc

-  Mare et plan d'eau
-  Talus
-  Forêt caducifoliée
-  Secteur urbanisé
-  Jardin privé
-  Parc urbain
-  Culture
-  Prairie
-  Verger



Cette cartographie de l'occupation du sol permet de décrire la répartition des différents milieux existants sur la commune déléguée.

Ainsi, **9 milieux** sont représentés à Saint-Quentin-au-Bosc, ce qui équivaut à une mosaïque d'habitats importante pour la biodiversité. Cette commune déléguée présente une majorité de cultures et de prairies.

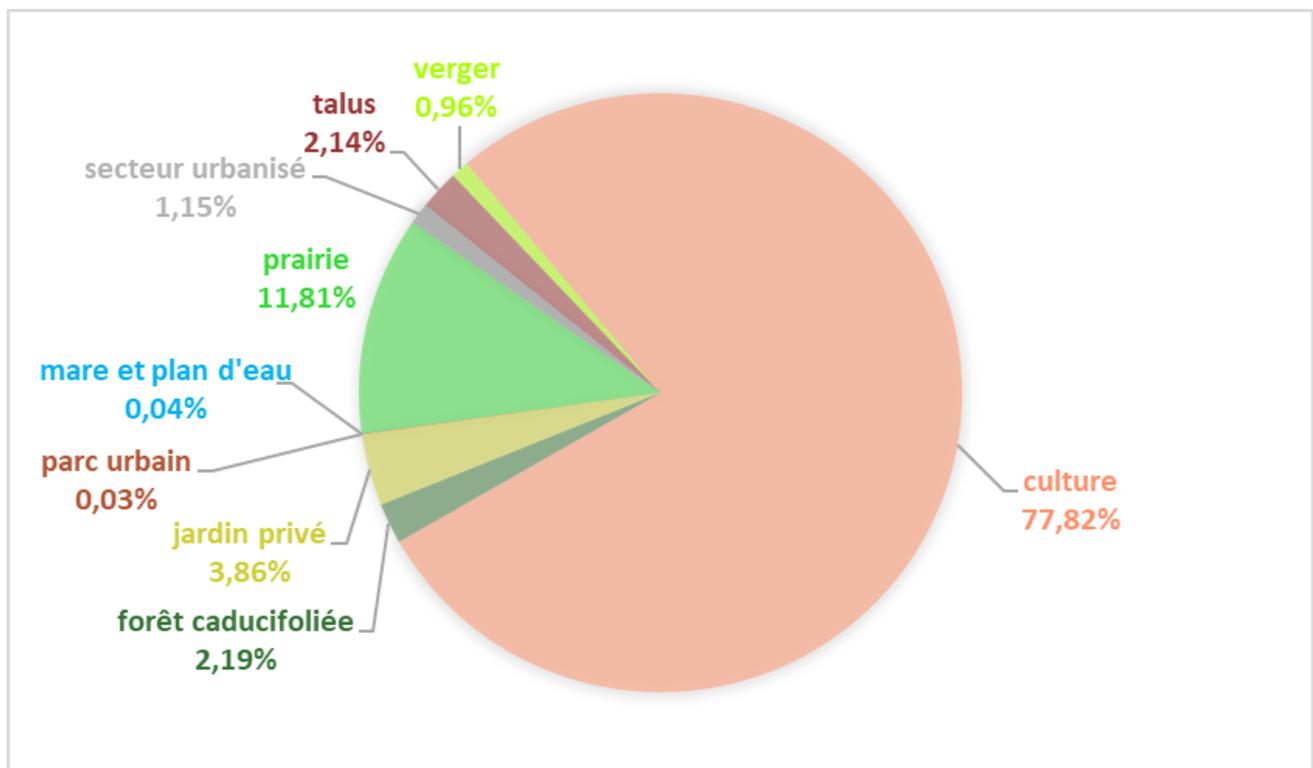
## Quelques chiffres :

Au total, la commune déléguée présente une superficie de 361,86 ha avec :

- ❖ 281,58 ha de cultures
- ❖ 7,94 ha de forêts caducifoliées (feuillus)
- ❖ 13,98 ha de jardins privés
- ❖ 0,14 ha de mares et plans d'eau
- ❖ 42,74 ha de prairies
- ❖ 4,16 ha de secteurs urbanisés
- ❖ 7,74 ha de talus (comprenant les haies, les alignements d'arbres)
- ❖ 3,47 ha de vergers

**Une grande diversité de milieu = une grande diversité de faune et de flore**

Pourcentages des différentes occupations du sol sur la commune déléguée de Saint-Quentin-au-Bosc :



Ce travail a permis de réaliser une cartographie des principaux réservoirs et corridors.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des milieux naturels, dans lesquels des espèces rares ou communes, sont présentes en abondance et peuvent y effectuer tout ou une partie de leur cycle de vie.

Les **corridors** permettent aux espèces de se déplacer d'un réservoir à un autre. Certaines ruptures existent, telles que les grandes cultures, les voiries, etc. La carte à la page suivante illustre ces réservoirs, corridors et ruptures.

## Les réservoirs et corridors écologiques



Réservoirs



Rupture de corridor



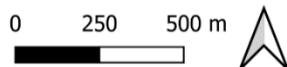
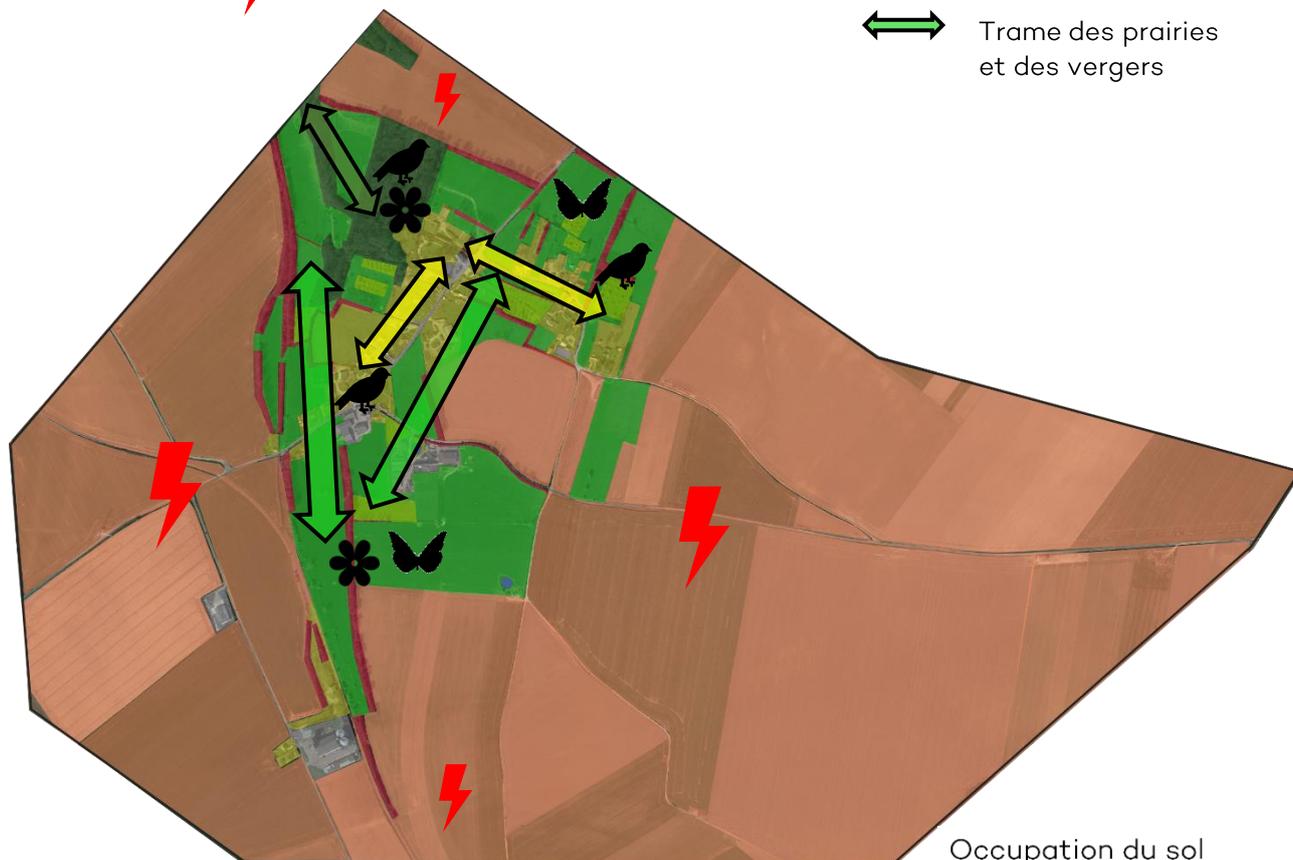
Trame forestière



Trame des jardins



Trame des prairies  
et des vergers



Occupation du sol

Saint-Quentin-au-Bosc

■ Mare et plan d'eau

■ Talus

■ Forêt caducifoliée

■ Secteur urbanisé

■ Jardin privé

■ Parc urbain

■ Culture

■ Prairie

■ Verger

### Points forts de Saint-Quentin-au-Bosc :

- ❖ Le boisement de la commune déléguée est en continuité avec celle de Greny
- ❖ Réseau de haies intéressant pour le déplacement des espèces



### Faiblesses de Saint-Quentin-au-Bosc :

- ❖ Présence de grandes cultures autour du cœur de village





# LES CULTURES

Les cultures représentent presque 78% de l'occupation du sol de la commune déléguée de Saint-Quentin-au-Bosc. On retrouve principalement des cultures de blé, de maïs, de lin, de betteraves et de pommes de terre.

Les plantes caractéristiques de ces milieux agricoles sont dites « messicoles », c'est-à-dire qu'elles poussent dans les champs. Elles sont adaptées aux milieux ouverts et régulièrement perturbés. On retrouve principalement les Coquelicots ou encore la Pensée des champs. Ces espèces ne sont pas sensibles aux différents traitements phytosanitaires, elles ne sont en aucun cas néfastes pour la culture mise en place.

En termes d'espèces animales, on retrouve le Lièvre d'Europe et le Faisan de Colchide.



Coquelicots



Faisan de Colchide



Lièvre d'Europe

## Pistes d'actions :

Les bords de champs, bandes enherbées et les talus non-exploités sont des zones d'habitats et de refuges pour certaines espèces. Les linéaires de haies sont essentiels pour le déplacement des espèces. L'hétérogénéité des cultures permet l'accueil et une plus grande diversité d'espèces.

→ Le programme Territoire Engagé pour la Nature prévoit la mise en place d'alignements d'arbres et de bandes mellifères.



# LES PRAIRIES

Les prairies représentent environ 12% de la surface de la commune déléguée. Ce sont des prairies mésophiles avec des sols drainants mais épais qui permettent de garder une réserve d'eau suffisante. On y retrouve le plus souvent des espèces de graminées ayant une qualité fourragère importante comme le Pâturin commun, le Pâturin des prés, la Houque laineuse, le Ray-grass anglais... On trouve également du Trèfle des prés, de la Pâquerette, de la Renoncule rampante, appelée aussi Bouton d'or.

En espèces animales, le Lapin de garenne apprécie vivre dans les prairies. On peut également y observer l'Hirondelle rustique qui se nourrit des insectes, ainsi que des papillons butinant les fleurs et des criquets dans les herbes hautes.



Pâquerettes et Renoncule



Lapins de garenne



Criquet

## Pistes d'actions :

D'une manière générale, les prairies doivent être gérées de façon extensive, c'est-à-dire avec un faible pâturage, pas ou peu d'apport d'engrais et un fauchage tardif pour accueillir une grande biodiversité.



Les vergers représentent environ 1% de la surface de la commune déléguée.

Un verger est un espace de terrain qui est occupé par des arbres fruitiers. Il existe différents types de vergers: des vergers basses-tiges (production professionnelle de fruits) des vergers hautes-tiges (association arbres fruitiers et prairies), des vergers conservatoires (variétés anciennes de fruits).

Historiquement, le territoire possédait beaucoup de vergers. Mais la réadaptation du modèle agricole, vers des exploitations laitières et des cultures de maïs, va conduire à la disparition d'un grand nombre de vergers. De plus, la mécanisation a elle aussi joué un rôle, notamment dans le choix de planter des vergers basses-tiges, qui est économiquement plus avantageux que le choix de vergers hautes-tiges pourtant traditionnels.

Le verger haute-tige offre de nombreux micro-habitats favorables à plusieurs espèces animales. On peut y retrouver la Chevêche d'Athéna qui affectionne les cavités présentes dans les arbres pour nicher et qui se nourrit des rongeurs présents dans les vergers. Ces cavités sont aussi favorables pour les chauves-souris et pour des petits mammifères (Loirs, Lérots). Les oiseaux apprécient aussi s'y nicher et s'y nourrir.



Chevêche d'Athéna



Etourneau sansonnet

#### Pistes d'actions :

Recréer ou restaurer des vergers hautes-tiges sont des opérations nécessaires pour protéger la biodiversité associée à ce milieu. La Communauté de communes Falaises du Talou a lancé une action de restauration des vergers, avec la fourniture de variétés anciennes de pommiers et de poiriers.

# LES FORETS ET BOIS

La forêt caducifoliée représente un peu plus de 2% de la surface totale de la commune déléguée. C'est donc un milieu qui n'est pas dominant dans l'occupation du sol de Saint-Quentin-au-Bosc.

Une forêt dite caducifoliée signifie que les essences des arbres sont feuillues, c'est-à-dire que les feuilles des arbres tombent en hiver.

L'hêtraie-chênaie atlantique à Jacinthes des bois est un habitat forestier remarquable présent au nord-ouest de la France et à l'ouest du Bassin parisien. Ce milieu est caractérisé par des espèces d'arbres feuillus composées de Hêtres et/ou de Chênes, sous lesquels fleurissent au début du printemps un tapis de Jacinthe des bois. Cet habitat est rare à l'échelle européenne.



Hêtraie-chênaie atlantique à Jacinthes des bois

## Pistes d'actions :

Dans le cas des bois et forêts privés, laisser des arbres morts sur pied ou au sol permet de créer des habitats pour la biodiversité (insectes, chauves-souris...). Les lisières permettent de créer des refuges et les mares forestières, d'abriter une biodiversité intéressante telle que les amphibiens et permettent aussi l'abreuvement de la faune sauvage.

Enfin, certains boisements sont trop éloignés les uns des autres, ce qui empêche la libre circulation des espèces. Il est souhaitable de créer des boisements entre les forêts ou des linéaires de haies.



Ce sont des terrains généralement clos où l'on cultive des fleurs, des légumes, des arbres, des arbustes fruitiers et d'ornement ou un mélange de tout. Plus la diversité d'espèces au sein d'un jardin est grande, et plus le système va tendre vers un équilibre. En effet, une grande variété d'espèces, qu'elles soient potagères, fruitières, horticoles ou animales assurent la bonne santé d'un jardin. En France, la surface des jardins privés est plus importante que celle des réserves nationales, ce qui met en évidence l'importance de préserver les plantes sauvages au sein de nos terrains pour favoriser la présence d'espèces faunistiques sauvages et locales !

Comme le mot « privé » l'indique, l'usage est exclusivement pour le propriétaire. La conception d'un jardin dépend des besoins, de la culture ou encore de la vision esthétique du propriétaire.

Selon les modes de gestion, diverses espèces patrimoniales ou non, peuvent embellir un jardin.



Petite tortue



Chardonneret élégant

#### Pistes d'actions :

Pour maintenir un jardin en bonne santé, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des produits phytosanitaires. Rappelons que ces produits sont interdits à l'utilisation dans les communes et le sont depuis le 1er Janvier 2019 chez les particuliers. Il est possible d'avoir recours aux auxiliaires de cultures, c'est-à-dire des espèces qui se nourrissent des ennemis de nos cultures. Par exemple, les larves de coccinelles ou les pinces-oreilles s'attaquent aux pucerons, les crapauds se nourrissent de limaces et de chenilles, les hérissons d'escargots...

De plus, il faut souligner qu'un joli jardin n'est pas forcément un jardin avec un gazon bien vert et bien tondu, des zones non tondues peuvent servir d'abris et de nourriture pour la faune.

# LES SECTEURS URBANISES

Ce sont les zones dans lesquelles on retrouve des constructions comme les routes, les entreprises, les cimetières, les églises, les parkings, les trottoirs... De nombreux oiseaux ou chauve-souris nichent dans les constructions.

Ce milieu abrite souvent des espèces dites exotiques ou ornementales en raison de leur proximité avec les jardins privés et de leur gestion par les services communaux.



Capselle bourse-à-pasteur



Bergeronnette grise

## Pistes d'actions :

Comme rappelé précédemment, les traitements phytosanitaires sont interdits à l'utilisation dans les communes. La gestion des trottoirs peut donc se faire au moyen de balayeuses, de brûleurs thermiques... Il faut cependant veiller à maintenir des zones naturelles afin de conserver des habitats pour la biodiversité.

Enfin, remplacer les secteurs imperméables par des secteurs filtrants (enherbement des trottoirs, végétalisation...).

- ➔ Le programme Territoire Engagé pour la Nature prévoit la pose de nichoirs et la plantation d'espèces mellifères.



# LES TALUS

Ce sont des terrains en pente, créés par des travaux de terrassement ou résultant de l'équilibre naturel de la terre.

Ces milieux peuvent accueillir une biodiversité patrimoniale typique des coteaux calcaires lorsque l'exposition et le substrat sont favorables (exposition Sud, sol crayeux). Ils représentent aussi des corridors pour les espèces. Il est donc important de les préserver et de les gérer au mieux.

Paon du jour et  
Cirse des champs



Origan commun

## Pistes d'actions :

La méthode de gestion est semblable à celle des prairies, c'est-à-dire de manière extensive, avec un fauchage tardif. Un fauchage tardif permet de maintenir des plantes à fleurs qui sont la source d'alimentation de nombreux insectes comme les papillons.

# LES MARES ET PLANS D'EAU

Une mare est une cuvette qui se remplit d'eau de pluie, de ruissellement ou de résurgence de nappe phréatique. Elle peut être anthropique ou naturelle, de faible superficie et peu profonde.

Un plan d'eau ou étang est en général alimenté par le réseau hydrographique (source ou ruisseau) et possède un exutoire. La circulation de l'eau est très lente, voire nulle.

Des espèces d'oiseaux liées aux zones humides sont souvent présentes sur les mares et plans d'eau.



Femelles de Canard colvert



Gallinule poule-d'eau

## Pistes d'actions :

Le curage des mares/étangs permet de ne pas avoir trop de sédiments qui entraineraient à terme le comblement. Dans le cas d'une mare en mauvais état, une restauration peut être envisagée dans le but de retrouver des conditions favorables à l'installation d'espèces typiques.

Le maintien de la végétation de bord d'étang est primordial pour le bon déroulement du cycle de vie de nombreuses espèces comme les libellules ou les demoiselles qui pondent leurs œufs sur la végétation qui surplombe l'eau. Une fauche tardive des bords d'étang permet de préserver ces espèces.

Limitier les espèces exotiques tels que les poissons, les tortues et certains végétaux qui prennent souvent à terme la place d'espèces plus locales.

## Les espèces présentes sur la commune déléguée de Saint-Quentin-au-Bosc :

	Espèces	Nombres
	Lépidoptères	8
	Amphibiens & Reptiles	0
	Mammifères	9
	Chiroptères	3
	Oiseaux	36
	Rapaces nocturnes	2
	Autres	0
	<b>TOTAL</b>	<b>59</b>

Ce sont donc au total **59** espèces qui ont été recensées sur l'ensemble de la commune déléguée. Il s'agit de données obtenues grâce aux inventaires scientifiques et participatifs menés sur la commune déléguée. Des données antérieures à 10 ans complètent les inventaires de 2021.

## Les papillons

- Argus bleu
- Belle-dame
- Myrtil
- Paon du jour
- Petite tortue
- Piéride du chou
- Tircis
- Vulcain



Tircis



## Les mammifères

- Belette d'Europe
- Blaireau européen
- Ecureuil roux
- Fouine
- Hérisson d'Europe
- Lapin de garenne
- Lièvre d'Europe
- Putois
- Renard roux



Hérisson d'Europe

## Les chiroptères

- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Nathusius
- Sérotine commune



Sérotine commune



## Les oiseaux

- Accenteur mouchet
- Bergeronnette grise
- Bergeronnette printanière
- Bruant jaune
- Bruant proyer
- Buse variable
- Canard colvert
- Chardonneret élégant
- Choucas des tours
- Corbeau freux
- Corneille noire
- Épervier d'Europe
- Etourneau sansonnet
- Faisan de Colchide
- Faucon crécerelle
- Fauvette à tête noire
- Gallinule poule-d'eau
- Geai des chênes
- Goéland argenté
- Grive musicienne
- Hirondelle rustique
- Hypolaïs polyglotte
- Linotte mélodieuse
- Merle noir
- Mésange bleue
- Mésange charbonnière
- Moineau domestique
- Pic vert
- Pie bavarde
- Pigeon ramier
- Pinson des arbres
- Pouillot véloce
- Rougegorge familier
- Tourterelle turque
- Troglodyte mignon
- Verdier d'Europe



Mésange charbonnière

## Les rapaces

- Chevêche d'Athéna
- Chouette hulotte



Chevêche d'Athéna

## Les animations

Au cours des mois de mars à septembre 2021, diverses animations ont pu être proposées au grand public.

Ce sont au total **19 animations** qui ont été proposées au grand public, avec des thèmes différents pour sensibiliser, mettre en valeur le patrimoine naturel et impliquer le plus grand nombre dans le projet d'ABC.

Sur la commune déléguée de Saint-Quentin-au-Bosc, 1 animation a été proposée :

- « Découverte de la biodiversité du chemin vert »



« Biodiversité du chemin vert », 14 août 2021

## Poursuite du projet

Les inventaires et animations de la démarche 2021 se terminent au mois de septembre et se clôturent le samedi 18 et le dimanche 19 septembre, avec le week-end du « Développement Durable » au Lycée du Bois et de l'Ecoconstruction d'Envermeu.

Malgré tout, la collecte de données participatives continue. Les habitants sont invités à poursuivre leurs inventaires au sein des jardins, trottoirs, lieux publics... et à envoyer les photographies de leurs observations à l'adresse mail suivante : [biodiversite@falaisesdutalou.fr](mailto:biodiversite@falaisesdutalou.fr). Ainsi, le nom de l'espèce leur sera transmis et celle-ci sera cartographiée dans le but d'alimenter l'Atlas.





**Orchis moucheron**  
Assez commune



**Orchis pourpre**  
Assez commune



**Orchis militaire**  
Peu commune



**Orchis négligé**  
Assez rare



**Orchis pyramidal**  
Assez commune



**Orchis tacheté**  
Peu commune



**Orchis mâle**  
Assez commune



**Orchis de Fuchs**  
Assez rare



**Orchis bouc**  
Peu commune



**Orchis incarnat**  
Rare





 : Espèce protégée



**Ophrys bourdon**  
Peu commune- Protégée



**Ophrys abeille**  
Assez commune



**Platanthère à fleurs verdâtres**  
Assez commune



**Néottie nid-d'oiseau**  
Peu commune



**Listère à feuilles ovales**  
Commune



**Epipactis rouge sombre**  
Peu commune - Protégée



**Epipactis à larges feuilles**  
Assez commune



**Céphalanthère de Damas**  
Peu commune



**Céphalanthère à longues feuilles**  
Rare





Les papillons de grande taille (environ 4 à 6 cm) :



**Tircis**



**Belle-dame**



**Petite tortue**



**Paon-du-jour**



**Mégère**



**Aurore**



**Robert-le-Diable**



**Moro-sphinx**



**Tristan**



**Amaryllis**



**Myrtil**



**Vulcain**



Les papillons de taille moyenne (environ 2 à 3 cm) :



**Piéride du chou**



**Piéride du navet**



**Argus bleu**



**Fadet**



Les papillons de petite taille (environ 1,5 cm) :



**Sylvaine**



**Zygène du lotier**



**Zygène du trèfle**



**Zygène de la  
filipendule**





Espèces des coteaux calcaires

 : Espèce protégée



**Azuré bleu céleste**  
(~1,5cm)



**Argus vert**  
(1 à 1,5cm)



**Demi-argus**  
(~1,5cm)



**Petite violette**  
(~1,6cm)



**Machaon**  
(de 5,5 à 9cm)



**Damier de la Succise**  
(de 3 à 4,5cm)



**Demi-deuil**  
(~4 à 5cm)



**Point de Hongrie**  
(~3cm)



**Céphale**  
(~3,5cm)



**Fluoré**  
(~4cm)



**Zygène diaphane**  
(~3cm)



**Zygène transalpine**  
(~3cm)



**Souci**  
(de 3,5 à 5cm)

